

BPJEPS Spécialité Animateur Mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle



Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39926)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BPJEPS Animation Socio-Éducative ou culturelle forme des animateurs capables de concevoir et encadrer des activités éducatives et sociales en autonomie, tout en respectant la réglementation. L'animateur est responsable de ses actions sur les plans pédagogique, technique et organisationnel, en veillant à la sécurité des participants. Il intervient auprès de tous types de publics et adapte ses animations aux réalités du terrain et des publics accueillis.

En plus des animations, il doit savoir concevoir et proposer des projets adaptés aux besoins des publics et aux financements disponibles. Il travaille en équipe avec d'autres professionnels, bénévoles et acteurs du secteur.

Aptitudes à l'emploi · empathie – patience – bienveillance – dynamisme – esprit d'équipe – adaptabilité

Compétences · Encadrer tout public dans toute structure

Compétences · Concevoir et Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences · Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Compétences · Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle



✓ PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus*
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours
- Être recensé à la JDC (journée défense et citoyenneté)

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

FORMATION

Dates de démarrage et de fin de la formation

Mars 2026 – Septembre 2027

Durée

18 mois en alternance sous contrat d'apprentissage (647 heures de formation)

Le CFA IFIR t'accompagne dans ta recherche d'employeur.

Rythme d'alternance

3 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation

Lieu de formation

ADEA – Bourg-en-Bresse (01)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.

*OPCO : Opérateurs de compétences

ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du BPJEPS spécialité Animateur conçoit, organise et anime des activités socioculturelles et sportives adaptées aux différents publics. Il encadre des groupes, favorise la participation active des membres, et veille à leur sécurité. Il évalue les projets, gère les aspects administratifs et logistiques, et communique sur les activités proposées.

Emplois accessibles

- Postes : animateur, animateur social, médiateur
- Divers secteurs : structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements publics) ou du secteur privé (associations...)

Poursuite d'études

- DEJEPS
- Licences professionnelles dans le domaine de l'animation, du développement social, de la gestion des structures de loisirs et du sport

Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier, entretien individuel & test de positionnement écrit (si besoin) entre février et la date d'entrée en formation. Le recrutement s'organise à partir du mois de février par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site : www.ifir.fr/candidature-en-ligne



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :

Diane BERLUCCI · referenthandicap@ifir.fr



CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

Edwige GARACHON · 07 85 68 33 14 · egarachon@ifir.fr



BPJEPS Spécialité Animateur Mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle



Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP* (fiche 39926)

≡ MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve commune aux UC 1 et UC 2

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Blocs de compétences

Nous contacter pour plus d'informations sur la possibilité de valider des blocs de compétences.